

15 janvier 2019

1^{ère} réunion : Des informations pour construire nos revendications

Aujourd'hui, le SMIC net est inférieur de 200 € au minimum de vie décente selon l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

Aussi, la CGT revendique de construire des grilles de classification partant de 1800 € brut pour un salarié sans qualifications.

Dans l'entreprise, pour les négociations salariales, la référence « inflation » avancée par la Direction est l'indice des prix à la consommation de l'Insee. Or cet indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie (nos dépenses varient selon notre niveau de revenus).

Les salaires moyens bruts de base cachent des écarts colossaux entre salariés d'une même catégorie, écarts qui ne cessent de s'accroître d'année en année.

Nous souhaitons établir nos revendications à partir des besoins de chacun. Nous invitons donc les salariés à se prononcer sur leurs besoins salariaux selon leur classification en répondant à ce [questionnaire en ligne en cliquant ICI](#) avant la prochaine réunion jeudi 24 janvier 2019.

Nos besoins doivent être entendus,

Tous ensemble,

Agissons avec la CGT !